

<p style="text-align: center;">COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2019</p>
--

Étaient présents: MR SCHOETTL MAIRE, MRS LECLERCQ, ADJOINTS, Mrs PANIGADA, MATEESCU, LABURTHE

MESDAMES, REVERET, WEGNEZ, FARDEAU, GAUTHIER, BOUCHER, POUPART

Absent : MR GOUALIN

Absents excusés : Mr TALFUMIERE donne son pouvoir à Mr LECLERCQ, Mme ALAZARD donne son pouvoir à Mme POUPART, Mme GAUTHIER

La séance est ouverte à 20 h 45 heures

Secrétaire de séance : MR LABURTHE

Lecture du compte-rendu du conseil du 11 décembre 2018

Une modification est apportée au compte rendu, il s'agit de rectifier les travaux à effectuer sur la toiture de la sacristie et non du presbytère.

FINANCES

- Concernant le remplacement de l'aire de jeux du parc animalier, la direction générale des finances publique a émis un avis défavorable à la demande d'autorisation de délivrer des reçus fiscaux ouvrant droit aux réductions d'impôt. Cette demande avait été réalisée dans le cadre d'une mise en place d'un financement participatif pour l'achat d'une nouvelle aire de jeux la commune va contester la décision puisque dans un autre département pour le même sujet la direction des impôts a validé l'opération.
- Le parc naturel a attribué une subvention pour la restauration de la toiture de la grange de la petite ferme.

URBANISME

- La déclaration préalable déposée par Mr TOCQUEVILLE impasse du lavoir pour la modification d'un garage en pièce habitable a été accordée.
- La déclaration préalable déposée par Mr CORRE, 15 chemin de la vallée pour l'aménagement d'un appentis existant a été accordée.
- La déclaration préalable déposée par Mr LEROY 13 place de la fontaine pour la construction d'un mur de clôture et la pose d'un portail a été déclarée incomplète..
- Suite au refus des architectes des bâtiments de France. Mr RAMOS a déposé un nouveau permis de construire 9 rue du grand cèdre pour la construction d'une maison individuelle0
- La déclaration préalable déposée par Mr BLANC 13 route de la Baronnerie pour la pose d'un abri de jardin a été accordée.
- La déclaration préalable déposée par Mr TREHARD 14 rue des gâtes pour un ravalement de façade a été accordée.
- Une déclaration préalable a été déposée par Mr et Mme GILANT 18 bis rue des gâtes pour une extension intérieure de maison et pour un ravalement de façade.
- Une déclaration préalable a été déposée par TOTAL MARKETING France pour l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques.

TRAVAUX

Un courrier a été envoyé à la société NGE INFRANET qui effectue actuellement des travaux de déploiement de la fibre optique lui demandant de remettre en état la route de la vallée bergeotte qui avait été endommagée. Ces travaux de remise en état ont bien été effectués.

Comme à chaque vacance scolaire, des travaux ont été effectués à l'école.

CENTRE D'ACTION SOCIAL

- Le budget du CCAS a été voté lors de la dernière commission du 4 mars.
- Le voyage au Maroc se précise, l'autocar a été réservé pour transporter les participants à l'aéroport.
- La sortie du 13 février au musée Raymond Devos s'est très bien passée.
- Une réflexion est en cours concernant l'idée de mettre en place une action en faveur des jeunes Janvrysois. Cela pourrait prendre la forme d'un voyage commun. Monsieur le maire demande de mettre en place un sondage auprès des familles pour leur demander de se manifester si elles sont intéressées et de proposer des créneaux de date. Ce document de sondage sera distribué dans chaque boîte aux lettres et par courriels.
- Le salon vins et terroirs approche, les derniers préparatifs sont en cours. Beaucoup de bénévoles y ont participé.

CAISSE DES ECOLES

- Le conseil d'école a eu lieu ce soir avant le conseil municipal. A la rentrée prochaine, l'équipe enseignante ne changera pas.
- Le potager de l'école va redémarrer.
- Il est constaté que sur les 11 enfants qui partent au collège, beaucoup ne sont pas inscrits à celui de Briis-sous-Forges, cela notamment au profit de collèges privés. Cette situation soulève des questions.

Une loi dite « école de la confiance » prévoit la suppression des directeurs et directrices des écoles des petites communes, elle se verrait alors confier aux collègues.

Pour s'opposer à cette loi, les enseignantes de l'école de Janvry seront en grève le 19 mars mars prochain. L'école sera occupée par des parents et des élus et les enfants seront accueillis par le service scolaire municipal.

Le conseil municipal est solidaire avec les enseignantes. La vision de cette loi lui apparaissant à la fois comptable et sans intérêt pour les enfants. La gestion de la responsabilité par une administration et une gestion à distance lui semble inquiétante.

Aussi, Monsieur le maire propose au conseil de prendre une délibération pour s'opposer à ce projet dont la mise en place est prévue dès la rentrée prochaine. Le conseil municipal vote pour à l'unanimité cette délibération.

Par la suite la commune pourrait envisager de faire des actions en organisant notamment une manifestation devant le siège l'éducation nationale à Evry.

COMITE DES FETES

- Le 18 mars la délégation chinoise revient pour finaliser le projet du partenariat culturel mis en place avec l'école de Janvry. Les tableaux des enfants doivent parvenir avant l'arrivée des représentants de Janvry en Chine. Monsieur le maire sera du voyage ainsi que certain membres du conseil municipal. Il est rappelé que chaque participant finance personnellement son voyage. Le départ est prévu pour le 22 avril.

3)

→ La préparation du spectacle du mois de juin avance. Beaucoup de personnes ont souhaité y participer. Le démarrage se fera le 7 avril pour les décors et le 13 mai pour les répétitions.

Chacun est le bienvenu, acteurs, figurants, décorateurs, metteurs en scène, construction de décors etc...

→ Au bénéfice des habitants de Janvry, une expérience de coworking consistant à partager un espace de travail va se mettre en place à la ferme.

→ Concernant le salon des camélidés, une association de lamas et alpagas a été reçue cette semaine.

Lors de ce salon, il est prévu plusieurs manifestations :

→ Une course agréée par la fédération internationale de camélidés aura lieu dans le champ face au foyer des champs, cet espace est prêté par un agriculteur. A la clé, des prix seront offerts par le koweït et l'Égypte.

→ Il faudra prévoir et gérer l'installation à la ferme de différents exposants. Produits dérivés, vêtements, laines, produits cosmétiques etc...

→ Six conférences sont programmées.

→ Des lots seront à gagner à l'occasion d'une tombola. Ces lots seront offerts par l'office du tourisme de Tunisie.

Monsieur le maire informe que les frais annexes générés par l'accueil des juges internationaux seront totalement pris en charge par la fédération des alpagas et lamas.

DIVERS

- Dernièrement la commune a pris exceptionnellement en charge la taille de haie et autres végétaux qui débordent sur les routes au risque de devenir dangereux pour la circulation. Il est rappelé que chaque propriétaire a en charge la taille des végétaux lui appartenant. Aussi, à la suite de plusieurs signalements qui seront faits en amont aux propriétaires, la commune se réserve le droit de faire intervenir une société d'élagage et d'envoyer la facture aux riverains concernés.
- La marche du printemps aura lieu le 24 mars. Deux boucles sont prévues, la plus petite partira de la petite ferme, fera le tour du bois de Montmarre, puis se rendra à la brosse par les petits chemins communaux. La deuxième boucle se fera sur le chemin « Madame » ouvert par le propriétaire du château de Saint Jean de Beauregard. Ce chemin part de la station d'épuration de Gometz-la-ville et continue jusqu'au château puis redescend à Janvry, cette boucle est longue d'environ 7 km. Il est prévu un ravitaillement à la ferme de la brosse. Pour ceux qui le souhaitent il y aura à disposition des sacs poubelle et des gants.
- Un « vide maison » pourrait être envisagé l'année prochaine, car cette année trop de manifestations sont prévues. Chaque propriétaire installerait son matériel devant chez lui. Pour ceux qui habitent dans une impasse, un emplacement pourrait être prêté dans la cour de la petite ferme. Ce « vide maison » sera uniquement organisé par les Janvrysois. Bien évidemment, les visiteurs pourront venir de l'extérieur. Ce jour-là, chacun sera responsable de son « vide maison ». Il est nécessaire de communiquer sur ce projet dès maintenant afin d'avoir d'ores et déjà une idée du nombre d'habitants qui serait intéressé.
- Fin septembre aura lieu comme chaque année la fête de la pomme, la date est encore à déterminer.
- Le 4 octobre sera organisé la bourse aux vêtements.

La séance est levée à 23h30

Le prochain conseil municipal se tiendra le lundi 1^{er} avril en mairie